

ÉVALUATION INITIALE D'APTITUDE AUX FORMATIONS PERMIS B SUR VÉHICULE

Réf de l'action : ECF R121.PR indice 05 du 29/04/2021

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'évaluer le niveau d'une personne à la conduite d'un véhicule de catégorie B ;
Être capable de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires ;
Être capable de répondre à l'obligation réglementaire des articles L213-2 et R213-3 du Code de la Route.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie B (moins de 3,5 T),
- Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :
 - Au moins 15 ans, souhaitant débiter une formation dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite,
 - Au moins 17 ans, souhaitant débiter une formation traditionnelle,
 - Au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation à la conduite supervisée,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- Selon les articles R213-2 et R213-3 du Code de la Route, l'évaluation du niveau du candidat avant l'entrée en formation est obligatoire, tout comme le nombre prévisionnel d'heures de formation devant être précisé dans le contrat.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Véhicule école équipé de doubles commandes,
- Piste,
- Fiche d'évaluation initiale « V.L ».
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

THEMES D'EVALUATION

- Évaluer son niveau :
 - d'expérience en conduite (la route, la signalisation, la mécanique du véhicule et les motivations),
 - de détection du risque en situation de conduite,
 - sur l'installation au poste de conduite,
 - à comprendre et à mémoriser des consignes ainsi qu'à se corriger.

MODALITES D'EVALUATION

- L'évaluation s'articule autour de questions orales et de tests pratiques sur le véhicule selon les thèmes d'évaluation.

SANCTION VISEE

- La Fiche d'évaluation initiale « V.L » fait apparaître :
 - les notes obtenues par critères,
 - le score total,
 - le nombre d'heures de formation proposé,
 - le nom, le numéro de l'autorisation d'enseigner et la signature du formateur,
 - Il sera annexé au contrat.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Une personne par véhicule (évaluation individuelle).

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA PRESTATION

- Nous contacter.

TARIFS

- Voir la grille tarifaire de l'Agence ECF.